

CR du Conseil du 19 mai 2014

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 19 mai 2014 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

Approbation de l'adhésion de Villers-Stoncourt à la C.C.P.P.

La Commune de Courcelles-Chaussy donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Villers-Stoncourt à la Communauté de Communes du Pays de Pange à compter du 1^{er} septembre 2014.

Droit à la formation des élus locaux

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu. La Commune y consacrera en 2014 un budget de 1350 €.

Indemnités de conseil et de confection du budget à la trésorière de Courcelles-Chaussy

Comme à chaque début de mandat, le Conseil municipal demande au receveur municipal de fournir pour la durée du mandat des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et fixe ses indemnités correspondantes au taux de 100 % du tarif fixé par arrêté interministériel.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil municipal propose au Préfet de la Moselle seize titulaires et seize suppléants pour composer la Commission Communale des Impôts Directs, charge à ce dernier d'en retenir la moitié.

Remboursement de frais par convoyeur

Suite au passage d'un convoi exceptionnel dans la Commune le 7 avril dernier, Monsieur le Maire est autorisé à établir un titre de recettes d'un montant de 378 € auprès du convoyeur, pour le remboursement du coût de l'intervention sur les feux tricolores de la route départementale.